



**2017/0336(COD)**

2.10.2018

## **AVIS**

de la commission de l'agriculture et du développement rural

à l'intention de la commission du développement régional

sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil, en ce qui concerne l'appui aux réformes structurelles dans les États membres (COM(2017)0826 – C8-0432/2017 – 2017/0336(COD))

Rapporteur pour avis: Daniel Buda

PA\_Legrej

## JUSTIFICATION SUCCINCTE

Votre rapporteur pour avis prend acte de la proposition de la Commission visant à proposer aux États membres la possibilité d'affecter tout ou partie de la réserve de performance définie par le règlement au soutien des engagements de réformes structurelles pris par les États membres. La décision de recourir à la réserve de performance pour les réformes structurelles serait laissée à la totale discrétion des États membres, qui sont invités à présenter, pour cette réaffectation, une proposition officielle reprenant les mesures de mise en œuvre des réformes, des valeurs intermédiaires, des valeurs cibles ainsi qu'un calendrier. La Commission évaluerait alors la proposition et prendrait une décision au moyen d'un acte d'exécution.

La proposition de la Commission vise à réaffecter aux réformes structurelles le montant alloué à la réserve de performance. L'actuel règlement portant dispositions communes prévoit dans les accords de partenariat que ces dotations doivent être utilisées pour des priorités spécifiques.

Le rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture et du développement rural estime que les fonds affectés à la réserve de performance devraient être dépensés comme prévu initialement, étant donné qu'ils ciblent des projets financés par l'intermédiaire du Fonds européen agricole pour le développement rural.

Les fonds alloués à la réserve de performance qui sont utilisés pour mener des réformes structurelles sont autant de fonds qui ne seront plus disponibles pour investir dans l'agriculture et le développement rural. Le rapporteur pour avis propose dès lors de rejeter la proposition de la Commission modifiant le règlement portant dispositions communes.

\*\*\*\*\*

La commission de l'agriculture et du développement rural invite la commission du développement régional, compétente au fond, à proposer le rejet de la proposition de la Commission.

## PROCÉDURE DE LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS

<b>Titre</b>	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil pour ce qui est de l'appui aux réformes structurelles dans les États membres
<b>Références</b>	COM(2017)0826 – C8-0432/2017 – 2017/0336(COD)
<b>Commission compétente au fond</b> Date de l'annonce en séance	REGI 14.12.2017
<b>Avis émis par</b> Date de l'annonce en séance	AGRI 14.12.2017
<b>Rapporteur(e) pour avis</b> Date de la nomination	Daniel Buda 30.5.2018
<b>Date de l'adoption</b>	1.10.2018
<b>Résultat du vote final</b>	+ : 42 - : 0 0 : 0
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	John Stuart Agnew, Clara Eugenia Aguilera García, Eric Andrieu, Richard Ashworth, Daniel Buda, Nicola Caputo, Matt Carthy, Jacques Colombier, Michel Dantin, Paolo De Castro, Albert Deß, Jørn Dohrmann, Herbert Dorfmann, Norbert Erdős, Luke Ming Flanagan, Karine Gloanec Maurin, Esther Herranz García, Jan Huitema, Martin Häusling, Peter Jahr, Ivan Jakovčić, Jarosław Kalinowski, Philippe Loiseau, Mairead McGuinness, Nuno Melo, Giulia Moi, Ulrike Müller, James Nicholson, Maria Noichl, Marijana Petir, Bronis Ropè, Maria Lidia Senra Rodríguez, Ricardo Serrão Santos, Czesław Adam Siekierski, Tibor Szanyi, Marco Zullo
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	Franc Bogovič, Michela Giuffrida, Elsi Katainen, Anthea McIntyre, Momchil Nekov, Molly Scott Cato, Vladimir Urutchev, Thomas Waitz
<b>Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final</b>	Renata Briano

**VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL  
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

<b>41</b>	<b>+</b>
ALDE	Jan Huitema, Ivan Jakovčić, Elsi Katainen, Ulrike Müller
ECR	Zbigniew Kuźmiuk, Anthea McIntyre, James Nicholson
EFDD	John Stuart Agnew, Giulia Moi, Marco Zullo
ENF	Jacques Colombier, Philippe Loiseau
GUE/NGL	Matt Carthy, Luke Ming Flanagan, Maria Lidia Senra Rodríguez
PPE	Richard Ashworth, Franc Bogovič, Daniel Buda, Michel Dantin, Albert Deß, Herbert Dorfmann, Norbert Erdős, Esther Herranz García, Peter Jahr, Jarosław Kalinowski, Nuno Melo, Marijana Petir, Czesław Adam Siekierski, Vladimir Urutchev
S&D	Clara Eugenia Aguilera García, Eric Andrieu, Nicola Caputo, Paolo De Castro, Michela Giuffrida, Karine Gloanec Maurin, Momchil Nekov, Maria Noichl, Tibor Szanyi
Verts/ALE	Bronis Ropė, Molly Scott Cato, Thomas Waitz

<b>0</b>	<b>-</b>

<b>0</b>	<b>0</b>

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention